

Vu le décret n° 2006-80 du 25 janvier 2006 modifiant le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au Répertoire des Métiers,  
Vu les justificatifs présentés par l'intéressé(e),  
le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-Maritimes reconnaît

# LA QUALITÉ D'ARTISAN

PLOMBERIE SANITAIRE

pour l'exercice du métier de .....

M. SASSI OMAR

à .....

08 mars 1987 à CLERMONT FERRAND (FRANCE)

Né(e) le .....

026511006

Chef d'entreprise immatriculé(e) au Répertoire des Métiers sous le n° .....

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le mardi 12 avril 2011

Le Titulaire

Le Président



Jean-Pierre Galvez



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Alpes-Maritimes

